

L'Echo Communal



Culture/Événement :

- Excursions pour pensionnés, les 22, 23 et 25 septembre 2008

Energie / Environnement :

- Une commune active dans la lutte contre les incivilités
- Plan Air Climat : 471.634 Euros de subsides
- Pour réduire la consommation énergétique

Jeunesse/Sport/Enseignement

- Nos écoles communales
- Activités jeunesse : septembre 2008 à juin 2009
- Fiest'athus : une bonne idée qui devra évoluer
- Un vif succès rencontré pour « Je Cours pour ma forme »

L'Echo Communal
Septembre 2008

Editeur responsable

Christian Binet

Rédaction

Jean-Paul Dondelinger

Pierre Clinquart

Tomasso Antonacci

Christian Binet

Hervé Spoiden

et les intervenants :

institutions fédérales,

club et associations

Graphisme

Hervé Spoiden

Photos

Hervé Spoiden

Olivier Biver

Imprimeur

Imprimerie Lorgé

SOMMAIRE

pages

Editorial

de **Pierre Clinquart**, Echevin de la jeunesse et des sports.

3

Culture/Événement :

Programme du Centre Culturel, saison 2008 et aperçu 2009

4

Distinction pour **l'Harmonie Royale des Sapeurs-pompiers d'Athus**

6

Adhésion de **l'Eglise Notre-Dame du Rosaire** d'Aubange

6

à la **Fondation églises ouvertes**

Excursions pour pensionnés, les 22, 23 et 25 septembre 2008

7

Energie / Environnement :

Une commune active dans la lutte contre les incivilités

8

Plan Air Climat : 471.634 Euros de subsides pour réduire la consommation énergétique

11

Jeunesse/Sport/Enseignement

Nos écoles communales

13

Activités jeunesse : septembre 2008 à juin 2009

14

Un vif succès rencontré pour « **Je Cours pour ma forme** »

16

Fiest'athus : une bonne idée qui devra évoluer

19

Société :

Renouvellement du **Conseil provincial des Jeunes** Législature 2008-2010

21

Le Conseil Consultatif des Aînés.

21

Etat civil de la commune d'Aubange du 02 juin au 21 juillet 2008

22

Service Accueil et Prévention, idées reçues

23

Politique :

Discours du Bourgmestre du 21 juillet

26

Conseils communaux des 26 juin et 28 juillet 2008

27



L'équipe d'été solidaire



Pierre CLINQUART

Echevin de la jeunesse et des sports.

Editorial

Après de grandes vacances bien méritées pour chacun d'entre nous, il est temps de faire un bilan des actions réalisées par le service jeunesse de notre commune pendant ces deux mois.

Six plaines de vacances ont fonctionné pendant le mois de juillet, drainant des centaines d'enfants de 2½ à 12 ans. Nos **éducateurs de rue** ont mis en place des activités variées : dans le cadre « d'été solidaire », ils ont construit avec une équipe de jeunes du mobilier urbain que nous devrions voir sous peu dans nos cités et ils ont restauré la cabane des pensionnés dans le bois d'Athus.

Des activités sportives réalisées avec le soutien de l'**ADEPS** et une randonnée VTT furent aussi au programme. Quant à la maison des jeunes « **Planète J** » elle organisait pour les plus de 12 ans des semaines culturelles, sportives, créatives et nature.

Dans le domaine sportif, le « **Centre sportif local** » a organisé différents stages allant de la psychomotricité pour les tout petits jusqu'au parcours aventure pour les plus grands en passant par la natation, la plongée, des sports de balle, du judo pour d'autres.

Nos deux mois de vacances furent donc bien remplis.

Ces activités de juillet/août étant évoquées, n'oublions pas le reste ;

- pour les tout petits un projet d'implantation de crèche dans le quartier de la frontière est déjà bien avancé.
- pour les enfants en âge scolaire : les éducateurs de rue mettent en place des activités socio-culturelles et sportives. La maison de jeunes accueille tous les jeunes de 12 à 26 ans qui peuvent y pratiquer toutes sortes d'activités et y exprimer leurs talents.
- dans le domaine sportif, notre 'centre sportif local' s'occupe de la promotion de la pratique sportive sous toutes ses formes et de la promotion des pratiques d'éducation à la santé par le sport. Dans ce cadre-ci souvenez-vous de l'article sur les tests de condition physique chez les enfants de 6° primaire paru dans notre édition de décembre 2007 .

Et puis pour ce qui concerne le sport soulignons les remarquables efforts consentis par les clubs sportifs de la commune pour mener à bien leur tâche d'épanouissement physique, d'éducation et d'intégration sociale.

Savez-vous qu'il existe pas moins de 49 clubs sportifs dans notre commune : 4 clubs de football, 4 clubs de foot en salle, 1 club de basket-ball, 2 clubs de volley-ball, 2 clubs de tennis, 2 clubs de tennis de table, 2 clubs d'escalade, 1 club de pétanque, 1 club de natation, 2 clubs de plongée, mais il y a aussi de la marche, du tir à l'arc, de l'équitation, du cyclisme, du bowling, du billard, du yoga, du judo, de la gymnastique, de l'aquagym, des clubs d'arts martiaux et des clubs de danse. (source Centre Sportif local). Par ailleurs, la deuxième édition de la « bougeotte », brochure communale qui nous renseigne sur tout ce qui existe en commune dans le domaine culturel, associatif, sportif sera prochainement dans vos boîtes aux lettres.

La commune remercie vivement tous ces animateurs dévoués qui donnent leur temps sans compter pour assurer l'encadrement et la pérennité de leurs clubs.

L'administration communale a le souci constant de soutenir les sports tant individuels mettant les capacités personnelles en valeur ou d'équipes favorisant la solidarité et le don de soi.

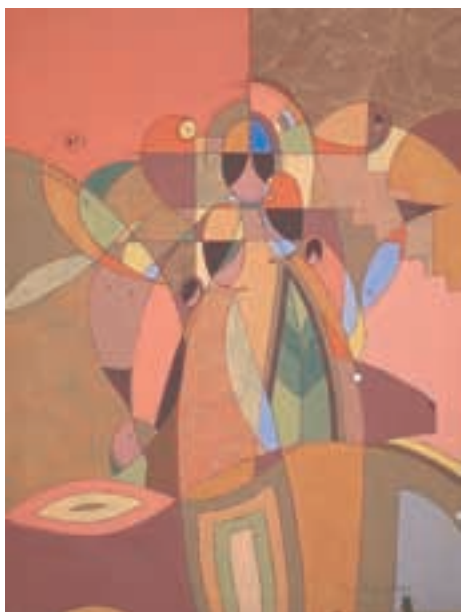
Bonne rentrée à tous.



**Centre Culturel
de la Commune d'Aubange**
17 rue du Centre, 6791 ATHUS
Tél. : 0032 (0)63 38 95 73
Fax : 0032 (0)63 38 50 93
E-mail : ccaubange@hotmail.be

ÉVASION

AGUCHO VÉLASQUEZ :
OEUVRES DE L'ARTISTE PÉRUVIEN



LE POÈTE DES COULEURS :

L'artiste réussit à rassembler dans un espace réduit, une toile, toute l'essence de son pays d'origine : le Pérou.

Dans ses compositions aux techniques variées, Agucho nous offre d'intenses moments d'émotion engendrés par les couleurs de la terre brûlée par le soleil et qui se cristallisent en paysages, personnages mythiques, religieux ou humbles qui vivent dans un monde fait de mer, de plaines, de désert, de forêts tropicales et de montagnes aux cimes démesurées.

Qui n'a pas encore vu les oeuvres d'Agucho Velásquez n'a pas encore découvert un des nombreux trésors du Pérou.

Manuela Boscolo

DATE :

Vernissage le vendredi 12 septembre à 19h30
L'exposition est ouverte du samedi 13 au vendredi 19 de 14h à 18h.

Entrée libre.

Dévernissage le vendredi 19 avec le reportage.

PÉROU, LA MÉMOIRE INCA sur grand écran

Programme du Centre Culturel Saison 2008 et aperçu 2009

PÉROU, LA MÉMOIRE INCA :



PÉROU, LA MÉMOIRE INCA : Dany Marique

De l'altiplano aride au désert côtier, Dany a parcouru le Pérou une bonne dizaine de fois.

Il a pu ainsi participer à des événements interdits d'ordinaire aux gringos...

Par les images, le spectateur vivra un temps avec l'indien quechua sur le lac Titicaca, il expérimentera des hypothèses sur les étranges pistes et dessins Nazca, il dansera la Diablada ou assistera à un rituel offert à la Mère-Terre !

Mais le rêve se profile bien au-delà de l'incontournable Machu Picchu, superbe relique de l'empire Inca, car c'est ici un Pérou profond, humain et vécu, dont l'apothéose reste sans contexte le carnaval quelchua loin de tout folklore convenu...

Une profusion d'images et de commentaires, dans la bonne humeur !

DATE :

Vendredi 19 septembre à 20h15 – durée 1h15

PRIX : 5€/ article 27 : 1,25€

LES DÉSERTS DU MONDE :

2 PROJECTIONS RÉALISÉES ET COMMENTÉES PAR DANY MARIQUE

DATE : 6 novembre à 20h15

RENCONTRES CITOYENNES

PROVINCE DE LUXEMBOURG ET WALLONIE, AUJOURD'HUI ET DEMAIN :

Conférence de Vincent Reuter, Administrateur délégué de l'Union Wallonne des Entreprises, en collaboration avec la confrérie des Maîtres de Forges

DATE : 25 septembre 20h15

Entrée libre

CONFRÉRIE DES MAÎTRES DE FORGES :

38^{ÈME} CHAPITRE ET INTRONISATIONS

DATE : dimanche 28 septembre

Entrée libre

BREL, AU-DELÀ DU TEMPS...

sur grand écran

QUAND ON A QUE L'AMOUR :

LES ADIEUX DE BREL À L'OLYMPIA



LA VIE À MILLE TEMPS :

IMAGES D'ARCHIVES

DATE : 5 octobre de 15h à 17h30

LE CINÉ DES 4 JEUDIS À 20H15 :

MON ONCLE BENJAMIN :

DATE : 9 octobre

LA BANDE À BONNOT :

DATE : 16 octobre

L'AVENTURE C'EST L'AVENTURE :

DATE : 23 octobre

LES RISQUES DU MÉTIER :

DATE : 30 octobre

PRIX : 3€

Un prolongement en hommage à Brel est prévu en 2009

THÉÂTRE

FITA 2008 :

THÉÂTRE ACTION POUR JEUNES ET ADULTES ORGANISÉ PAR LA COMPAGNIE DU GRAND ASILE

DATE : 10, 11 et 12 octobre

QUATRE PIÈCES SUR JARDIN :

THÉÂTRE LES GAÏETÉS - COMÉDIE

DATE : 25 octobre et 21 février à 20h

AU NOM DU FILS :

LE COLLECTIF 1984 – SEUL EN SCÈNE AVEC JACQUES ESNAULT - DRAME -

DATE : 7 novembre à 20h15

**TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN :**
comédie de W. Shakespeare

AVEC 12 COMÉDIENS DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

DATE : 29 novembre à 20h15

ON S'FAIT DEUX FEYDEAU :

THÉÂTRE ROYAL DES FORGES - COMÉDIE

DATE : 12 décembre à 20h15

SI LES TRIANGLES FAISAIENT UN DIEU :

LES DÉRIDÉS DU RIDEAU - COMÉDIE

DATE : 16 janvier à 20h15

NADETTTE :

CHRISTELLE DELBROUK ET SON HUMOUR LOUFOQUE

DATE : 31 janvier à 20h15

CONCERTS**DETSKA KITKA :**

CHOEUR DE JEUNES FILLES BULGARES

ET LA SONATINE :

CHOEUR D'ENFANTS D'ARLON

DATE : 23 novembre à 16h
au Cercle Saint Remy à Halanzy

**CONCERT D'AUTOMNE :**

HARMONIE ROYALE DES SAPEURS POMPIERS

DATE : 18 octobre à 20h

MADE IN PORTUGAL**WEEK-END CONVIVAL :**

EXPOSITION ARTISANALE, REPAS, DANSES FOLKLORIQUES, CONCERT, PROJECTION DU FILM « FADOS »...

DATES : 5, 6 et 7 décembre

LE CINÉ DES 4 JEUDIS

AVEC ENTRE AUTRES CAPITAINES D'AVRIL

DATE : à 20h15, les 11 et 18 décembre et les 8 et 15 janvier

**THÉÂTRE PORTUGAIS :**

DATES : 7 février et 16 mai 2009 à 20h15

SPECTACLES EN FAMILLE**PÈRE, MÈRE, QUELLE GALÈRE :**

THÉÂTRE DE LA MARQUISE
THÈME : LA FUGUE CHEZ LES JEUNES

DATE : 14 novembre à 20h15

PLONGEURS D'OMBRES

NOËL AU THÉÂTRE
CHORÉGRAPHIE DE LA
COMPAGNIE 4 HAUT THÉÂTRE

DATE : 17 décembre à 18h

LE BON BERGER :

THÉÂTRE AGORA AVEC KURT POTHEN,
COMÉDIEN DÉLIRANT ET IRRÉSISTIBLE

DATE : 23 janvier à 20h15

SOIRÉE FOLKLORE

BAL FOLK ANNUEL D'ATHUS AVEC
L'ACCOMPAGNEMENT MUSICAL DE LA
SOURDINE ET DE MARTINE MORLAN
POUR LES DANSES

DATE : 14 février à 20h45

**ATELIERS****ATELIERS CRÉATIONS ARTISTIQUES**

A PARTIR DE 4 ANS, INITIATION AUX DIFFÉRENTES TECHNIQUES ARTISTIQUES AVEC VIVIANE ÉTIENNE.

DATES : soit le mercredi, soit le samedi, suivant la tranche d'âge, du 6 septembre au 17 décembre

ATELIER THÉÂTRE-CINÉMA

DE 7 À 16 ANS, DU 20 SEPTEMBRE AU 20 DÉCEMBRE - INITIATION AU JEU DE SCÈNE ET PRISE DE VUE AVEC ÉLÉONORE RAMAEKERS.

DATES : le samedi matin pour les 12/16 ans, l'après-midi pour les 7/11 ans

ATELIER THÉÂTRE POUR ADULTES

À PARTIR DE 17 ANS, REPRISE DÉBUT NOVEMBRE SOUS LA HOULETTE D'AÏCHA LAVEAUX :
UNE AGRÉABLE AVENTURE HUMAINE ET THÉÂTRALE.

DATES : le mardi de 20h à 22h

**JEUNE PUBLIC :
16 SPECTACLES
DE 2 ANS À 18 ANS****LE CHEVAL DE BLEU
ET LE BON BERGER :**
THÉÂTRE AGORA

BACH... À SABLE :
THÉÂTRE DE LA GUIMBARDE

**FERDINAND LE GOËLAND ET
GÉANT COMME L'OCÉAN :**
PLANÈTE MÔMES

LE MOULIN DES CONTINES :
CHRISTIAN MERVEILLE

DOUNIA :
PLANÈTE CULTURE

SOLO SOLEIL :
RAPHY RAFAËL

PÈRE, MÈRE, QUELLE GALÈRE :
THÉÂTRE DE LA MARQUISE

FUMÉE BLEUE, JE VOIS ROUGE :
LE COLLECTIF 1984

**ANIMATION AUTOUR D'UN
AUTEUR :** THÉÂTRE VIRGULE

MOI ULRIKE JE CRIE :
LE GRAND ASILE

TEXTES DE RIMBAUD :
LA BOÎTE À RIMES

UN MONDE PRESQUE PARFAIT :
THÉÂTRE LE PUBLIC

LES DÉSERTS DU MONDE :
DANY MARIQUE

BONHÉCOURT :
THOMAS DELVAUX

Distinction pour l'Harmonie Royale des Sapeurs-pompiers d'Athus



L'Harmonie Royale des Sapeurs-Pompiers d'Athus s'est présentée au concours de classement de la FMLB (Fédération Musicale du Luxembourg Belge) ce dimanche 28 avril dernier et a exécuté devant un jury de professionnels du secteur sous la présidence de M. André WAIGNIEN, compositeur belge de renommée internationale, quelques œuvres de son répertoire. C'est avec panache et brio que l'Harmonie Royale des Sapeurs-pompiers d'Athus a obtenu la distinction (88%), se hissant par conséquent en 1ère division. Ci-dessus, notre formation de musiciens dirigée par M. Jean-Luc Becker.



Adhésion de l'Eglise Notre-Dame du Rosaire d'Aubange à la « Fondation églises ouvertes »



Comme dans d'autres pays européens, la « Fondation églises ouvertes » vise à créer en Belgique un réseau d'édifices religieux (églises, temples, synagogues, mosquées) menant des actions communes pour rendre ce patrimoine culturel ouvert à tout visiteur et organiser dans ces lieux une atmosphère chaleureuse et apaisante.

Cette initiative étant fort bien accueillie tant par les autorités culturelles et touristiques que par les autorités religieuses, le projet se poursuit en partenariat avec l'Institut Royal du Patrimoine Artistique, l'Institut du Patrimoine Wallon, Erfgoed Vlaanderen, l'Office de Promotion du Tourisme et Toerisme Vlaanderen.

Plus de 150 édifices religieux sont déjà répertoriés par le réseau et son site Internet en 4 langues, www.eglisesouvertes.be, qui a déjà été visité par plus de 50.000 personnes en moins d'un an.

Une carte-dépliant « églises ouvertes et accueillantes » Belgium 2008 tirée à 65.000 exemplaires est disponible à l'église d'Aubange.

Contact :

Marc HUYNEN, Président de la Fondation églises ouvertes
m.huynen@eglisesouvertes.be
 Tél. : 010/81.25.07

Jean-Pierre KIEFER,
 Curé responsable de la Paroisse
kjp@swing.be
 Tél. : 063/38.83.73

Les 22, 23 et 25 septembre 2008
l'Administration communale d'Aubange
organise les excursions pour pensionnés.
Visite du canal historique du centre à Houdeng Goegnies
(ascenseurs classés à l'UNESCO)



Programme :

- **Départ : 6h15** – tous ramassages effectués.
- 7h30 : Arrêt **petit déjeuner** à l'AC Restaurant à WANLIN.
- 10h : **visite du canal historique du centre à Houdeng Goegnies.** Entre La Louvière et Theu, quatre ascenseurs hydrauliques à bateau fonctionnent depuis un siècle.
- **Repas de midi à BRAY** (Apéritif – Lasagne de Saumon frais au basilic – Filet de porcelet aux chicons et au cognac – Parfait glacé au spéculoos – ¼ de vin – café)
- **Visite de la Brasserie « La Binchoise »** suivie d'une dégustation.
- **Arrêt repas du soir à Bouillon** (assiette froide + 1 boisson) – animation musicale
- **Retour vers 22 heures.**

Dates :

- **Lundi 22 septembre 2008 :**
section ATHUS - GUERLANGE
- **Mardi 23 septembre 2008 :**
sections AUBANGE et AIX-SUR-CLOIE
- **Judi 25 septembre 2008 :**
sections HALANZY, BATTINCOURT et RACHECOURT

Tarifs

- **pensionnés ou assimilés : 30 €**
- **pensionnés ou assimilés reconnus VIPO (sur présentation de la carte) : 25 €**
- **non pensionnés ou étrangers à la commune : 78 €**

Inscriptions :

- **ATHUS : Hôtel de Ville,**
22 rue Haute (Service secrétariat)
Du 8 au 18 septembre 2008 de 9h à 12h et de 14h à 16h
Sauf les mercredi 10 et mardi 16 septembre
- **AUBANGE : CPAS**
les mercredi 10 et mardi 16 septembre de 10h15 à 11h.
- **BATTINCOURT : Local Odysée**
le mercredi 10 septembre de 11h30 à 12h.
- **HALANZY : Hôtel de Ville**
les mercredi 10 et mardi 16 septembre de 13h30 à 14h45.
- **RACHECOURT : Maison communale**
le mercredi 10 septembre de 15h à 15h30.

Pour tous renseignements :
 Secrétariat communal
 Madame Anne MONNEAU
 Tél. : 063/38.12.51



Une commune active dans la lutte contre les incivilités



Tags, dépôts sauvages, vandalisme et autres tapages nocturnes sont autant d'incivilités qui nourrissent un sentiment d'insécurité parmi la population.

La lutte contre ces faits de dérangement public souffrait depuis longtemps de la paralysie de l'appareil judiciaire : manque de moyens et engorgement des tribunaux amenaient au classement sans suite de l'ensemble des contraventions aux règlements de police communaux.

CETTE ABSENCE DE SUIVI A INDUIT PLUSIEURS CONSÉQUENCES FÂCHEUSES :

- **sentiment d'impunité** dans le chef des auteurs, qui pouvait les conduire à la récidive;

- **sentiment d'abandon pour la victime**, du fait de l'absence de réaction de l'autorité publique;
- **sentiment d'impuissance chez les policiers** : à chaque intervention policière légitime non suivie d'effets, c'est une part de la crédibilité de l'autorité publique qui est mise à mal.

En 1999, ces considérations ont mené le législateur à donner aux communes les moyens de conférer un caractère plus contraignant à leurs règlements et ordonnances via les sanctions administratives communales.

Ce nouveau dispositif visait à donner une réponse rapide aux faits peu graves, puisqu'il impose un **délai maximum de 7 mois entre la commission de l'infraction et l'infliction de la sanction, ainsi qu'à renforcer l'efficacité et la valorisation du travail fourni par la police locale.**

Début 2007, la Commune d'Aubange a décidé d'implémenter ce dispositif sur son territoire communal. Elle s'est ainsi dotée de la possibilité de poursuivre et de réprimer administrativement tous ces comportements inciviques.

DEPUIS FÉVRIER 2007,

- 180 procès-verbaux ont été dressés
- 158 dossiers ont été ouverts
- 146 décisions ont été rendues
- 126 amendes infligées

Les procès-verbaux ont été dressés pour huit incriminations différentes :

dépôt d'immondices; affichages illégaux; abandon de véhicule; déclenchement intempestif d'alarme; faits de mendicité; feux à proximité des habitations; divagation d'animaux et uriner sur la voie publique.

Le dépôt d'immondices caracole à la première place de ce hit parade des incivilités avec près de 83 % des dossiers.

L'objectif du système n'est pas de remplir les caisses communales, mais bien d'enrayer un phénomène croissant de nature à réduire la qualité de vie de tout un chacun.

La lutte contre les incivilités, un combat pour chacun d'entre nous au quotidien !

Ainsi, à Aubange, l'intolérable n'est plus toléré. La commune en a fait une priorité.

LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES ET LA PROCÉDURE DE MÉDIATION

En 2004, ce dispositif s'est vu renforcer par l'introduction dans la Nouvelle Loi Communale d'un article 119ter prévoyant la possibilité d'une procédure de médiation.

Depuis mars 2007, toute personne majeure qui commet une infraction à ses règlements et ordonnances peut se voir infliger les sanctions suivantes :

- amende administrative de 250 euros maximum,
- suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par la commune,
- retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par la commune,
- fermeture administrative d'un établissement à titre définitif ou provisoire.



L'amende administrative peut également être prononcée à l'égard d'une personne mineure de plus de 16 ans. Dans ce cas, le maximum du montant de l'amende est ramené à 125 euros.

C'est le « Fonctionnaire sanctionnateur », fonctionnaire désigné à cette fin par le Conseil communal, qui est compétent pour infliger l'amende administrative. Au sein de la commune d'Aubange, c'est **Madame Véronique REZETTE**, Fonctionnaire sanctionnateur provincial qui assure cette fonction.

La suspension, le retrait et la fermeture administrative sont, quant à eux, de la compétence du Collège communal.

LA PROCÉDURE DES AMENDES ADMINISTRATIVES

Lorsqu'un agent de police constate une infraction aux règlements et ordonnances de la commune, il dresse un procès-verbal qu'il transmet au Fonctionnaire sanctionnateur.

Le Fonctionnaire sanctionnateur avertit alors le contrevenant, par courrier recommandé, qu'une procédure administrative est ouverte à son encontre.

À dater de la notification de ce courrier, le contrevenant dispose de quinze jours pour présenter ses moyens de défense (par écrit ou verbalement). Il a également la possibilité de se faire assister ou représenter par un avocat et peut demander à consulter son dossier.

Une fois que le Fonctionnaire sanctionnateur a pris connaissance de tous les éléments de l'affaire, y compris des arguments du contrevenant, il rend sa décision d'infliger ou non une amende administrative.

Avant de rendre sa décision, s'il le juge opportun, le Fonctionnaire sanctionnateur peut proposer au contrevenant de recourir à une procédure de médiation. Cette proposition de médiation est par contre obligatoire si le contrevenant est un mineur entre 16 et 18 ans.

La décision d'imposer une amende administrative est notifiée au contrevenant par lettre recommandée et à force exécutoire un mois après sa notification.

Passé ce délai d'un mois, la notification vaut titre et permet à l'autorité communale de recourir à un huissier de justice si cela s'avère nécessaire.

PROCÉDURE DE MÉDIATION

Désireuse de se doter des services d'un médiateur, le 26 juin 2007, la commune d'Aubange a signé avec le SPP Politique des Grandes Villes une convention s'inscrivant dans le cadre « de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du gouvernement fédéral ».

Cette convention faisait suite à la proposition du Gouvernement de mettre

à la disposition des communes de l'arrondissement judiciaire d'Arlon un poste de médiateur en sanctions administratives communales.

Fin 2007, la commune d'Aubange a ainsi procédé au recrutement d'un médiateur dont les activités ont débuté en janvier 2008.

Les communes d'Arlon, d'Habay, d'Attert, de Martelange, de Musson, de Saint-Léger, de Messancy, de Virton, de Meix-Devant-Virton, de Florenville, d'Etalle, de Tintigny et de Rouvroy ont décidé de rejoindre Aubange dans cette initiative et ont passé avec cette dernière des conventions prévoyant la mise à disposition du médiateur sur leurs territoires communaux. La commune d'Aubange a ainsi rassemblé autour de ce projet la quasi-totalité des communes de l'arrondissement judiciaire d'Arlon.

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE D'AUBANGE

Définir le règlement général de police reviendrait à dire qu'il est le « garant de la qualité de vie de chacun ».

En effet, le rôle de ce règlement est de prévoir un certain nombre de règles – et veiller au respect de celles-ci – en matière de sécurité, d'hygiène, de salubrité, de tranquillité... publiques nécessaires pour favoriser la cohabitation harmonieuse et la qualité de vie de tout un chacun.

Le règlement général de police comprenant une quarantaine de pages, nous l'aborderons par morceau dans les prochains bulletins communaux.



FINANCES : PRÉCOMPTE IMMOBILIER (IMPÔT FONCIER)

Les propriétaires d'immeubles ont récemment reçu l'invitation à payer le précompte immobilier pour l'exercice 2008.

Beaucoup ont constaté une indéniable augmentation de celui-ci.

La lecture attentive de la ventilation de l'impôt entre région, province et commune permet de constater que l'augmentation de la taxe est le fait des additionnels provinciaux qui passent de 1634 Euros à 1980 Euros.

Les additionnels communaux quand à eux restent stables à 2.100 Euros. Ils ne sont plus revus depuis 1998

Il est utile d'apporter cette précision pour éviter tout amalgame.

Pub



Plan Air Climat :

471.634 € de subsides pour réduire la consommation énergétique de 6 bâtiments sur la commune d'Aubange.



Le plan Air Climat a été adopté en mars 2007. Il rassemble 100 mesures concrètes pour répondre au défi climatique et améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

200 millions € sont consacrés à cette problématique. Des avancées significatives sont intervenues dans les domaines les plus variés.

Plus de 81 millions € sont investis en Région wallonne pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments des écoles, des communes, des CPAS et des provinces.

Cependant, une mesure concerne plus particulièrement la Province de Luxembourg : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et scolaires.

Au total pour la région, 1322 dossiers ont été acceptés. En province de Luxembourg, 150 dossiers ont été retenus, ce qui représente un investissement de 14.350.272 €.

Le montant des subsides accordés pour la province s'élève à 11.061.295 €, soit 14% du montant total attribué à la Région !

L'examen des dossiers a été réalisé par la Division Energie de l'Université de Mons-Hainaut, les résultats obtenus étant eux-mêmes soumis à l'avis technique d'un Comité d'accompagnement qui était chargé de dresser à l'attention du Gouvernement la liste définitive des dossiers éligibles.

Les investissements concernés devaient porter sur l'isolation thermique des parois du bâtiment, en ce compris les châssis et les vitrages, l'amélioration de tout système de chauffage, ou encore les installations d'éclairage.

Le taux de subvention régional était conséquent : 75 % pour les projets situés dans les communes de plus de 10.000 habitants et 90 % pour les projets situés dans les communes de moins de 10.000 habitants. Les coûts éligibles devaient au minimum atteindre un montant de 25.000 euros par demandeur pour plusieurs dossiers, et 10.000 euros s'il n'y en avait qu'un seul.

En tout état de cause, le total des subventions ne pouvait dépasser un plafond de 500.000 € par demandeur.

Le succès de cette opération apporte une valeur ajoutée importante dans la démarche de réduction de la consommation d'énergie et de réduction des émissions de CO2 pour la province de Luxembourg. Les investissements de la province représentent 2808 tonnes de CO2 évitées par an, soit 10.759 MWheure ou 1.075.915 litres de mazout économisés par an, soit encore une économie d'environ 1 million d'euros par an !

Un second appel à projet, d'une enveloppe de 30 millions € sera lancé à la rentrée. Il

concernera les écoles de l'enseignement fondamental ainsi que les pouvoirs locaux et des associations pour des projets dans les secteurs du sport, de la jeunesse, de la culture et de la petite enfance.

Ces mesures permettront aux écoles de réaliser des économies et de retrouver des moyens budgétaires pour investir dans leurs dossiers pédagogiques.

Pour le Ministre Benoît LUTGEN, grâce aux mesures du Plan Air Climat, le Luxembourg pourra lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique et améliorer considérablement la qualité de l'air de la province.

SUR NOTRE COMMUNE 6 BÂTIMENTS ONT ÉTÉ RETENUS :

3 bâtiments communaux :

- le service communal des travaux
rue des Cristaux, 26A - 6790 Aubange
montant : 18.788 €
- l'école communale d'Aubange,
avenue de la Gare, 39 - 6790 Aubange
montant : 51.474 €
- l'ancienne maison communale à
Halanzky, Grand-Place - 6792 Halanzky
montant : 4.504 €

3 écoles de l'enseignement libre et de l'état :

- l'Athénée royal d'Athus,
rue Neuve - 6791 Athus
- l'Institut Cardijn-Lorraine,
rue Lutgen - 6791 Athus
- l'Institut Cardijn-Lorraine,
rue Neuve - 6791 Athus

Economie totale de mazout/an :
40726 litres

Economie totale de co²/an :
106,298 tonnes

Pub



Nos écoles communales



Nous accueillons les enfants de la maternelle à la 6^{ème} primaire. Outre les cours obligatoires, un cours de psychomotricité dispensé par des professeurs de gymnastique est organisé à raison de deux périodes / semaine pour tous les enfants de nos classes maternelles. A Aubange (Avenue de la Gare et Bikini), les élèves peuvent bénéficier d'un cours d'allemand dès la maternelle à raison de 1 h/semaine. Certaines classes sont jumelées avec des écoles de Trèves. A Rachecourt, c'est un cours d'anglais qui est organisé dès la 1^{ère} primaire à raison d'1h/semaine.

Les enfants peuvent profiter d'un équipement informatique afin de s'initier aux nouvelles technologies.

Il est aussi possible d'étudier et faire ses devoirs sur place après les heures de cours sous la supervision d'une personne responsable et formée. En ce qui concerne les activités physiques, les écoles communales disposent de la piscine d'Athus pour les cours de natation et des halls sportifs de Clémarais et d'Athus pour l'éducation physique.

Vos enfants ont aussi la possibilité de dîner sur place. Les menus sont cuisinés à partir d'ingrédients de première qualité et largement diététiques. Des classes vertes (musique, métiers du cirque, sport, initiation à la ville, ...) et des classes-sorties (musées, théâtres, expositions, les corps de métier, ...) sont aussi organisées au cours de l'année scolaire dans toutes les implantations.

Ecole communale d'Aubange

ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

Directrice : Mme VILMUS Mireille

- > ADRESSE :
Avenue de la Gare, 39
Tél. : 063 / 38 94 28
GSM : 0474 / 98 98 21
Fax : 063 / 38 34 42
Mail : ecolecommunaleaubange@msn.com
- > ACCUEIL ET GARDERIE :
le matin, dès 07h00 à 08h00
le soir, de 15h30 à 19h00

Ecole communale d'Aix-sur-Cloie

ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

Directrice : Mme VILMUS Mireille

- > ADRESSE :
Rue Reifenberg, 11
Tél. 063 / 38 51 90
- > GARDERIE :
le matin, de 07h00 à 08h15
le soir, 15h30 à 18h30

Ecole communale de Rachecourt

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Directeur : M. ROUARD Benoît

- > ADRESSE :
Rue de l'Atre, 149
Tél. : 063 / 67 50 27
Mail : epcrachecourt@yahoo.fr
- > ACCUEIL ET GARDERIE :
le matin, dès 07h00
garderie de 15h30 à 18h00.

Ecole communale de Bikini

ENSEIGNEMENT MATERNEL

Directrice : Mme VILMUS Mireille

- > ADRESSE :
Rue de la Cité, 4
Tél.: 063 / 38 78 95
- > ACCUEIL ET GARDERIE :
le matin, dès 07h00

Restaurant des écoles

Chaque jour une équipe dynamique s'active en cuisine pour mitonner plus de 250 repas chauds qui seront servis dans les différentes entités communales scolaires.

Notre préoccupation première est d'apprendre aux enfants à se nourrir correctement. Aussi portons-nous un soin tout particulier à l'élaboration de nos menus.

- > ADRESSE :
Avenue de la Gare, 39
Tél. 063 / 38 37 58
Responsable : Mme BECHOUX Carine





ACTIVITÉS JEUNESSE

septembre 2008 à juin 2009



EDUCATEURS DE RUE

ADRESSE :

Pavillon d'Action Sociale
51B, rue Jean Jaurès
6791 ATHUS
0032/63/38.81.04
(du lundi au vendredi de 10h à 12h)
0478/22.62.90
P.A.S.Athus@swing.be

PROGRAMME :

Reprise des activités hebdomadaires
le lundi 1^{er} septembre

IUNDI

- 15h30 à 18h : aide scolaire collective pour les plus de 6 ans.
- 16h à 17h30 : Minifoot pour les plus de 10 ans à la salle de sport du Joli Bois d'Athus

MARDI

- 16h30 à 18h : Natation à la piscine du Joli-Bois d'Athus pour les plus de 6 ans.

MERCREDI

- 14h à 16h : Activités sportives sur les terrains synthétiques de la Commune pour les plus de 12 ans.

JEUDI

- 14h à 15h : Atelier informatique pour les adultes
- 16h30 à 17h30 : Atelier Djembé pour les plus de 10 ans.

VENDREDI

- 18h à 20h : Ouverture des locaux du P.A.S. et activités variées réservées aux plus de 14 ans.

DESCRIPTIF :

En période scolaire, l'équipe des éducateurs de rue met en place des activités gratuites socio-culturelles et sportives qui sont destinées à un public d'enfants et de jeunes de 6 à 21 ans voire d'adultes.

Durant les vacances scolaires, un programme plus spécifique est prévu. Il s'établit, la plupart du temps, sur des semaines à thèmes (la nature, le théâtre, le sport, la solidarité, ...) ou sous forme de projets résidentiels comme des séjours à la mer, des week-ends de sport-aventure, des séjours sportifs (V.T.T., Hike, ...), ...

Certaines de ces activités de vacances sont payantes.



MAISON DE JEUNES PLANÈTE J

ADRESSE :

Rue de Rodange, 103
6791 ATHUS
Tél : 063/23.76.73
Gsm : 0498/57.81.29
e-mail : planete_j@hotmail.com

PROGRAMME

ACCUEIL :

- **MERCREDI** : 14 à 19h
- **JEUDI** : 16 à 19h
- **VENDREDI** : 16 à 22h
- **SAMEDI** : 14 à 18h

FITNESS, MUSCU :

garçons, mardi de 18 à 19h,
jeudi de 19 à 20h
filles, jeudi de 17h30 à 19h

GUITARE :

mercredi de 17h30 à 19h

AIDE SCOLAIRE :

mercredi de 14 à 16h

HIP HOP :

samedi de 14 à 16h

MINI-FOOT :

samedi de 14 à 16h
(suivant disponibilité de la salle)

PROJETS :

SEPTEMBRE : recueil, auprès des jeunes, d'idées de projets à faire pendant l'année.

OCTOBRE : Stage créatif à la Toussaint, fête d'Halloween

NOVEMBRE : Organisation d'un tournoi de mini-foot

FÉVRIER : Carnaval à Athus.



ACCUEILS EXTRA-SCOLAIRE

ADRESSE :

38, rue Haute
6791 ATHUS
0032/63/38.12.76
0478/22.62.90
malaikapiefonck@hotmail.com

PROGRAMME :

Reprise de l'accueil
le mercredi 3 septembre

Les écoles communales proposent un accueil extra-scolaire pour les enfants de 2.5 à 12 ans au sein de leur établissement.

Différentes activités récréatives sont proposées telles que jeux, sports, bricolages, ...

Aucun encadrement spécifique pour les devoirs n'est prévu.

LIEUX :

- école maternelle de Bikini (Aubange)
- école maternelle et primaire d'Aubange
- école maternelle et primaire d'Aix-sur-Cloie
- école primaire de Rachecourt + école maternelle libre de Rachecourt

HORAIRES :

- En période scolaire de 7h00 à 8h15 et de 15h20 à 18h30.
- Les temps de midi sont encadrés gratuitement

PRIX :

1 € de la demi-heure avec un maximum de 4 € par jour par enfant



APREM' ACTIONS

ADRESSE :

22, rue Haute
6791 ATHUS
0032/63/38.12.76
0478/22.62.90
malaikapiefonck@hotmail.com

PROGRAMME :

Reprise de l'accueil
le mercredi 3 septembre

Tous les mercredis après-midi hors congés scolaires de 12h à 18h des activités récréatives, ludiques et sportives organisées par des éducateurs et des animateurs brevetés.

Cet accueil extrascolaire a pour objectif de garantir aux parents un accueil de qualité pour leurs enfants, assurant bien-être et épanouissement en dehors du temps scolaire ou familial.

Soit, de proposer de manière régulière et permanente, en période scolaire,

LIEUX :

- ATHUS, au Rallye, rue du centre (entrée latérale)
- AUBANGE, salle Polyvalente, rue Schmit
- HALANZY, ancien Hôtel de Ville

AGE :

Enfants de 2,5 à 12 ans en sous groupes : 2.5 à 4 ans ; 4 à 7 ans ; 7 à 12 ans

HORAIRES :

- 12h00 à 13h15 : Repas tartines encadré
- 13h15 à 15h30 : Activités (sieste pour les petits)
- 15h30 à 16h00 : Goûter
- 16h00 à 18h00 : Activités

PRIX :

2,5 € l'après-midi ou 2 € si plusieurs enfants de la même fratrie sont inscrits. Cette participation couvre l'après-midi et une collation équilibrée. Il est possible de ne participer qu'à une seule activité.

PRIME DE RENTREE SCOLAIRE

Le Collège communal rappelle à la population qu'il est alloué au bénéfice de **tout enfant domicilié sur le territoire communal, une allocation de rentrée scolaire** lorsqu'il fréquente pour la première fois une première année du cycle d'enseignement secondaire (commun, différencié, professionnel ou spécial).

L'allocation est mandatée au profit de l'allocataire (personne qui élève l'enfant, soit la mère, soit le père, soit la personne physique ou morale apparentée ou non qui en assume la garde).

Le montant de cette allocation est fixé à 200 euros.

Les bénéficiaires sont invités à se présenter au Secrétariat communal, rue Haute n°22 à 6791 ATHUS, munis de l'attestation délivrée par l'Etablissement Scolaire.

Faire du sport
Oui ! mais parfois,
c'est trop cher !

AVEC LE CHÈQUE SPORT,
TU TIEN SORS !



Initiative conjointe du Ministre des Sports de la Communauté française et du Ministre fédéral de l'Intégration sociale.

Toutes les informations utiles peuvent être obtenues auprès du CPAS ou de l'échevinat des sports des communes participant à l'opération, en surfant sur les sites de l'Adeps : www.adeps.be ou du partenaire de l'opération : www.sodexho.be

ou en téléphonant au n° suivants :
Communauté française : 0800/20.000

CPAS Aubange, Yolande DAUWE : 063/38.18.51



Chaque semaine, donnez rendez-vous à votre santé !

Je Cours Pour Ma Forme est un programme d'initiation à la course à pied. Hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors : tout le monde est le bienvenu !

**Pas besoin d'être sportif
Pas besoin de savoir courir
La formation débute du niveau zéro !**

Les séances se déroulent au rythme d'une, deux ou trois fois par semaine pendant trois mois. Présentez-vous simplement en tenue de sport avec des chaussures de course à pied.

Ne ratez pas la première séance et la remise de votre carnet d'entraînement personnalisé.

Les séances sont placées sous l'autorité d'un entraîneur afin d'adapter leur contenu à la forme de chaque participant. Un diplôme de réussite sera également remis à l'issue du programme. Pas de compétition en vue. Les objectifs du programme sont contenus dans ces deux mots : santé et convivialité.

Courez nous rejoindre !

JE COURS POUR MA FORME . BE

ORGANISATION :

Centres Sportifs Locaux d'Aubange et de Musson

OBJECTIFS :

Deux objectifs possibles en 12 semaines : niveau 0 = de 0 à 5 km
niveau 1 = de 5 à 10 km

PREMIERE SEANCE :

Le 11 septembre 2008 à 19H au Centre Sportif de Musson
Inscription à partir de 18H30

CONTACT : Olivier BIVER : 0471/46.44.96
Elsa WAUTHIER : 063/67.53.72

INFO : www.jecourspourmaforme.be



Une initiative de





Un vif succès rencontré pour « Je cours pour ma forme »

Le 22 mai dernier, les Centres Sportifs Locaux des Communes d'Aubange et de Musson s'associaient pour lancer un projet de remise en forme par la course à pied.

Ce programme sport et santé nommé « je cours pour ma forme » et adressé aux non ou peu sportifs débutait du niveau 0 pour atteindre un objectif final de 5 km et cela en 12 semaines de manière très progressive.

Aujourd'hui, ces 12 semaines d'apprentissage sont terminées.

Le bilan est très positif : 100% des personnes ayant suivi correctement le programme ont réussi le test final des 5 km. Pourtant beaucoup d'entre eux ne pensaient jamais y arriver lors des premières séances.

On peut constater en voyant ce groupe que **ce programme s'adresse à TOUT LE MONDE**. On y retrouve malgré une majorité de femmes, des personnes de tous âges, de tous gabarits et de tous milieux, allant de l'étudiant (de plus de 16 ans) aux pensionnés.

LEURS POINTS COMMUNS ?

Leur bonne humeur et leur envie de reprendre une activité physique pour leur bien-être. La plupart de ces personnes, en décrochage sportif depuis bien longtemps (et surtout vis-à-vis de la course à pied) avouent **avoir repris goût à l'effort** et se sentent mieux dans leur corps.

Ils éprouvent même le besoin de courir et soit s'inscriront à la session suivante, soit continueront leur petit entraînement de leur côté.

MAIS POURQUOI SE JOINDRE À UN GROUPE ?

Pourtant tout le monde sait courir. Il suffit de mettre un pied devant l'autre et c'est parti... Derrière cette vision un peu simpliste, on retrouve bien d'avantage : **des conseils adaptés pour une meilleure technique de course, un programme permettant de progresser de manière continue,**

sans surentraînement et sans risquer de stagner (ce qui arrive toujours si on s'entraîne mal) et surtout un effet de groupe, qui en plus de vous faire découvrir de beaux endroits, vous apporte motivation et bonne humeur.

La course à pied va vous apprendre à vous prendre en charge, à assumer votre corps, à le respecter, à prendre confiance en vous...

Le succès de ce premier essai motive les animateurs à relancer **2 nouvelles sessions au mois de septembre**, à savoir un niveau 0 : de 0 à 5 km et un niveau 1 : de 5 à 10 km.

Ces 2 sessions débuteront le jeudi 11 septembre à 19h au Centre Sportif de Musson (inscription à partir de 18h30).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ VOTRE CENTRE SPORTIF LOCAL

pour Aubange : 0471/46.44.96
pour Musson : 063/67.53.72.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !

SPORTIFS DE LA COMMUNE, FÉLICITATIONS !

Nous sommes heureux de vous annoncer que les clubs sportifs de la Commune d'Aubange se portent particulièrement bien. Nous tenons donc à féliciter certains clubs et certains sportifs qui se sont clairement illustrés cette année.

Tout d'abord, félicitations à **l'équipe des volleyeurs d'Athus** qui a réalisé la magnifique performance de se hisser jusqu'en nationale 3. La Commune est également très fière de la montée en P1 de **l'équipe homme de basket-ball d'Athus**.

Il faut aussi souligner que **l'équipe de football**

aubangeoise évoluera en P2 la saison prochaine. Nous pouvons applaudir sept des élèves de **l'Aïkido-Aubange** (Olivier MICHE, Philippe EISCHEN, Olivier MONMART, Marianne ARNOULD, Jérémy RIZZA, Stéphane PASTORET et Julien WERBROUCK) qui ont reçu une reconnaissance japonaise officielle pour leur ceinture noire 1^{er} Dan. **Peut-être oublions nous encore l'une ou l'autre performance.**

Aux sportifs intéressés de se faire connaître (contactez Pierre CLINQUART, échevin des sports).

Pub



FIEST'ATHUS : une bonne idée qui devra évoluer

Le vendredi 20 juin entre 11h et 19h sur la place du Brüll à Athus, la maison des jeunes « Planète J », les éducateurs de rue, l'ASBL Centre Sportif Local et le Service Accueil et Prévention ont organisé une première édition locale de fête de fin des examens.

Diverses activités ludiques y étaient accessibles toute l'après-midi (kicker géant gonflable, jeux d'eau...) et quatre concerts avec des groupes locaux et régionaux.

Les fêtes de fin d'examens organisées par les pouvoirs publics ou le monde associatif se sont multipliées ces dernières années avec souvent les mêmes motivations : offrir aux jeunes un lieu où se réunir pour fêter la fin de l'année dans la convivialité avec des activités de qualité et un encadrement adéquat, mais aussi éviter la multiplication des problèmes provoqués par les excès de boissons à de multiples endroits de la localité.

DIVERS PARTENAIRES, ASSOCIATIONS ET INTERVENANTS ÉTAIENT PRÉSENTS :

Associations chargées de la prévention des assuétudes (alcool/drogues) et de la prévention routière, service de police, croix rouge, jeunes sapeurs-pompiers, ... ceci, afin d'informer les jeunes mais aussi de gérer les situations délicates.

Parmi les points positifs, soulignons la bonne organisation générale de la fête, les activités de qualité mais aussi, contrairement à certains commentaires, une **relativement bonne participation du public concerné...**

En effet si les jeunes ne sont pas restés du matin jusqu'au soir sur le site, ce sont 350 jeunes sur les 900 élèves concernés

de nos deux écoles secondaires qui ont participé à un moment ou à un autre à cette fête. Une participation de 40% du public potentiel, c'est un résultat que beaucoup d'activités dans la commune souhaiteraient atteindre.

Autre point positif, la volonté des organisateurs, par une **action de sensibilisation des cafetiers et des vendeurs de boissons alcoolisées**, de rappeler les règles légales à l'égard des jeunes et de la boisson et de prôner une attitude responsable via une charte de prévention. Certains ont joué le jeu, d'autres pas....

La localisation sur le Brüll au cœur de la localité semble une bonne solution tant pour l'installation du matériel de l'activité que pour la gestion du site.

Les règles établies ont bien fonctionné :

- pas de participants en dessous de 15 ans;
- pas d'alcool sur le site, hormis uniquement de la bière vendue **seulement aux plus de 16 ans;**
- vente des boissons non alcoolisées à 0,5 €.

Mais force est de constater que l'un ou l'autre jeune avait fait le « plein » avant d'arriver sur le site. Au moins étaient-ils pris directement en charge par les services compétents...

De plus, pour favoriser le côté non alcoolique de la manifestation, il y avait une **distribution d'eau en bouteille gratuite tout au long de la journée.**

Par contre, il est clair qu'il **faudra revoir certains aspects de la fête organisée pour la prochaine édition de juin 2009.**

- **Harmoniser si possible la date de fin d'examen des écoles secondaires et assurer une meilleure diffusion de l'information** au sein des étudiants des écoles concernées.
- **Mieux informer les riverains mais aussi les familles des jeunes, ainsi que les clients du marché d'Athus** qui ont dû être déplacé pour l'occasion, de la nature de l'activité et de son déroulement.
- **Adapter**, tant à la demande des riverains que des jeunes eux-mêmes, **la sonorisation et la musique diffusée.** Les groupes musicaux ne sont pas en cause, cependant il faudra tenir compte à l'avenir qu'une fête de fin d'examen ce n'est pas un concert mais un endroit où les jeunes veulent aussi pouvoir se parler avec une musique cool et une sonorisation raisonnable.



Pub





Jeunes en action, jeunes de solutions !

Renouvellement du Conseil provincial des Jeunes Législature 2008-2010

Tu es un jeune motivé ?

Tu as envie de réaliser des projets, de vivre de nouvelles expériences et de rencontrer d'autres jeunes ?

Tu es né entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 1993 et domicilié dans l'une des 44 communes de la province de Luxembourg ?

Alors le Conseil Provincial des Jeunes (CPJ) est fait pour toi !

Pendant 2 années tu auras l'occasion de représenter les jeunes de ta commune au sein du CPJ. Tu pourras mener des projets, apprendre à écouter, à informer, à entreprendre, à prendre la parole en public, à organiser, à proposer, à débattre, à découvrir, ...

Pour vivre cette expérience enrichissante avec d'autres jeunes et représenter tous les jeunes de la province, il te suffit d'envoyer ta candidature à l'Administration provinciale avant le 9 septembre à minuit avec une copie de ta carte d'identité et une présentation de ton « programme » (les sujets qui te tiennent à cœur et que tu souhaites défendre si tu es élu !)

Adresse de candidature :

Pierre-Henry GOFFINET,
Greffier provincial
Place Léopold 1 à 6700 Arlon
Fax : 06322 57 57
Provincial@province.luxembourg.be

Des élections auront ensuite lieu dans ta commune le mercredi 17 septembre et tous les jeunes nés entre le 1^{er} janvier 92 et le 31 décembre 93 pourront aller voter pour toi ou un autre candidat à la maison communale. Il faudra donc que tu fasses campagne car un seul jeune sera élu par commune et les candidats non-élus deviendront suppléants.

Les résultats seront annoncés le 24 septembre et les 44 élus seront installés pour le mercredi 8 octobre à Arlon dans la salle du Conseil provincial des adultes. Tu commenceras ensuite la législature par un stage de 3 jours pendant le congé de Toussaint avec tous les membres du Conseil provincial des Jeunes.

Plus d'info ?

Vinciane GEORGES
et Nicolas DALAIDENNE,
Coordinateurs du CPJ
1 place Léopold, 6700 ARLON
Tél. . 0800/92152 (numéro gratuit)
Fax: 061 61 0052
cpj@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be
(rubrique conseil provincial)



La commune d'Aubange a son Conseil Consultatif des Aînés (C.C.A.). La première réunion s'est tenue le 8 janvier 2008.

Ce conseil répond à un besoin urgent vu le nombre grandissant de personnes âgées vivant dans notre commune. Nous serons le relais entre les seniors et l'administration communale.

Nos objectifs seront :

- de veiller aux intérêts du « Troisième Age » et de délibérer sur toutes les questions qui, sur le plan communal, le concernent directement ou indirectement,

Le Conseil Consultatif des Aînés.

- de suggérer, favoriser et appuyer toute initiative qui contribue au bien-être moral, social, économique et culturel des aînés, de favoriser le dialogue intergénérationnel,
- d'assurer un rôle fédérateur entre les initiatives et associations qui ont pour objet de répondre aux attentes des aînés et éventuellement d'initier des projets,
- de consulter la population concernée ainsi que les groupes et associations représentatifs et d'informer l'autorité communale des problèmes soulevés,
- d'émettre un avis sur les problèmes qui lui sont soumis soit par le Conseil communal à travers le Collège communal.

Le Conseil Consultatif des Aînés de la commune d'Aubange se compose comme suit :

Bureau

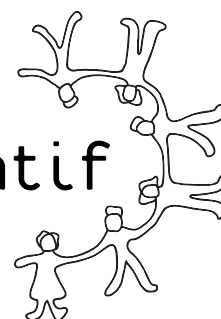
Margot VANDERSMISSEN,
présidente
Bernadette SAINLEZ-MEYER,
vice-présidente
Christiane ERPELDING, secrétaire
Pierre PHILIPPET, trésorier

Membres

Bernard BONBLED
Daniel LISOIR
Joseph EVRARD
Paul GÉRARD
Marie-Thérèse HUTLET-MAGNETTE
Liliane MONET
Jean-Marie THIRY
Monique WAGNER
Conseillères communales
Marie-Thérèse BOSSELER-KRIER
Eugénie NIZET-GOEREND

Le C.C.A se veut pluraliste et apolitique.

Conseil
Consultatif
des Aînés



ETAT CIVIL DE LA COMMUNE D'AUBANGE

au du 02 juin au 21 juillet 2008

NAISSANCES

02.06.2008

LARIVIÈRE, Lucas
enfant de LARIVIÈRE, Philippe
et JESUS SIMÕES, Cindy

03.06.2008

LICK, Eden
enfant de LICK, Steve
et PORTANTE, Jenny

05.06.2008

GALLÉ, Naya Lynn
enfant de GALLÉ, Johan
et BONATO, Laurence

05.06.2008

GALLÉ, Timéo
enfant de GALLÉ, Johan
et BONATO, Laurence

12.06.2008

RODRIGUEZ Benitez
enfant de DENZEL Ezequiel
et RODRIGUEZ BENITEZ, Miosoti

12.06.2008

SWENEN, Thibault
enfant de SWENEN, Damien
et PASTEELS, Anne-Catherine

16.06.2008

CASTRO TOLEDO, Morgan
enfant de CASTRO TOLEDO, Luis
et BOVY, Sandra

17.06.2008

CHEBBI, Nessim
enfant de CHEBBI, Slim
et KETEL, Mirjam

17.06.2008

CRIJNS, Marius
enfant de CRIJNS, Vincent
et AREND, Noémie

19.06.2008

MEUNIER, Gilles
enfant de MEUNIER, Luc
et BRICLET, Virginie

20.06.2008

BOCI, Ryana lisa
enfant de BOCI, Gjovalin
et BOUVY, Sophie

28.06.2008

MAJERUS, Beverly
MAJERUS, David
et KLOPOCKI, Virginie

30.06.2008

GEORGES, Violette
enfant de GEORGES, Philippe
et WECKX, Sophie

06.07.2008

RINALDI, Silvia
enfant de RINALDI, Domenico
et MARINHO DA SILVA, Sandra

06.07.2008

ROSMAN, Nicolas
enfant de ROSMAN, François
et WELSCHEN, Cécile

07.07.2008

HORVATH, Alice
enfant de HORVATH, Lajos
et BARBE, Séverine

09.07.2008

GONÇALVES MARTINS, Maria João
enfant de COELHO MARTINS, José et
GONÇALVES COELHO MARTINS, Dina

10.07.2008

GOEDERT, Victoria
enfant de GOEDERT, Laurent
et STILLEN, Christine

11.07.2008

MARLIÈRE, Kenza
enfant de MARLIÈRE, Laurent
et MUYUMBA ODITO, Thérèse

17.07.2008

WANLIN, Paul
enfant de WANLIN, Stéphane
et NEPPER, Bénédicte

18.07.2008

TOURCHE, Jade
enfant de TOURCHE, Abdelkader
et BEZZAH, Saida

21.07.2008

VERBRUGGEN, Marijke
enfant de VERBRUGGEN, Tom
et WEILLER, Catherine

MARIAGES

12/07/2008

JACQUES, Chantal
et **BOBO, Guy**

09/07/2008

FELDHAUSEN, Marcelle
et **HOLTZEM, Marc**

12/07/2008

BALGUITI, Malika
et **AMOKRANE, Abderrahim**

12/07/2008

NANNI, Louis
et **NOTAY, Nathalie**

27/06/2008

BAILLEUX, Sylvie
et **BACCUS, Luc**

05/07/2008

SCHMITZ, Serge
et **LIÉGEOIS, Ariane**

12/07/2008

MATHIEU, Daniel
et **HENNART, Julie**

26/07/2008

NOËL, Jean-Maxime
et **COLLIGNON, Isabelle**

21/06/2008

GILLES, Christian
et **MALDAGUE, Cécile**

21/06/2008

JULEMONT, Marc
et **HERMAN, Christine**

25/07/2008

KOZAR, Elvedin
et **HALILOVI, Enisa**

21/06/2008

PESCHÉ, Michaël
et **HANOT, Nathalie**

19/07/2008

FASTRÉ, Nicolas
et **VANHERCK, Sabrina**

05/07/2008

PECHEUR, Nathalie
et **DA COSTA OLIVEIRA, Pedro**

26/07/2008

LEVRESSE, Aline
et **ALBRECQ, Paul**

14/06/2008

WEYLAND, Leslie
et **CONDEMI, Emmanuel**

07/06/2008

VANDE CRUYS, Kildine
et **PIERRE, Christophe**

12/07/2008

ZUNE, Hei Jin
et **D'ODÉMONT, Gary**

21/06/2008

MIGNOLET, Michel
et **QUENTIN, Laury**

21/06/2008

DEVRIENDT, Johan
et **BAGHDADI, Malika**

DECES

20/01/1911 - 27/06/2008

ROGIER, Marie

13/03/1911 - 04/08/2008

WEYDERS, Gisèle
veuve de
ROLET, Raymond

30/03/1915 - 03/07/2008

ETIENNE, Lucienne
veuve de
CLIN, Roger

10/05/1915 - 30/07/2008

COUZET, Julienne
veuve de
MANGIN, René

04/06/1919 - 04/06/2008

MICHEL, Marthe
veuve de
WEIN, Louis

29/04/1920 - 17/06/2008

SCHLESSER, Raymonde
veuve de
SERVAIS, René

06/09/1920 - 23/07/2008

HIRTZ, André
époux de
MATHAY, Aurélie

10/07/1921 - 11/07/2008

JACQUET, Marguerite
veuve de
CHENOT, André

19/06/1924 - 19/07/2008

FRANÇOIS, Gabriel
époux de
HABRAN, Renelle

08/01/1926 - 04/06/2008

KEMP, Marcel
veuf de
WAGNER, Pauline

26/11/1927 - 12/06/2008

LIBERT, René
époux de
PATZ, Marie-Madeleine

23/02/1928 - 28/07/2008

FLEURY, Lucienépoux de
BOTERBERGE, Yvonne

07/09/1932 - 14/06/2008

KRIPELER, Yvetteveuve de
CARPENTIER, Albert

04/02/1933 - 29/06/2008

REYTER, Renéépoux de
HENRY, Marthe

06/02/1937 - 11/06/2008

GILLARD, Lucien

30/10/1938 - 19/06/2008

LOES, Thérèseépouse de
ATTERTE, Charles

06/03/1939 - 02/07/2008

DANNEELS, Jacquelineépouse de
LAUBACH, Roger

09/01/1942 - 22/07/2008

GIOVARELLI, Louisépoux de
LESPAGNARD, Béatrice

21/01/1948 - 20/06/2008

ROYER, Claudineveuve de
RETERRE, Michel

31/08/1948 - 03/06/2008

PAULUS, Marcel

05/07/1963 - 14/06/2008

GILMER, Pierre

05/10/1967 - 27/07/2008

RAHMOUN, Mohamed

13/01/1968 - 11/06/2008

LANTZ, Jean-Michelépoux de
SCHOMMER, Céline

18/02/2008 - 13/06/2008

FRANCK, Morgane

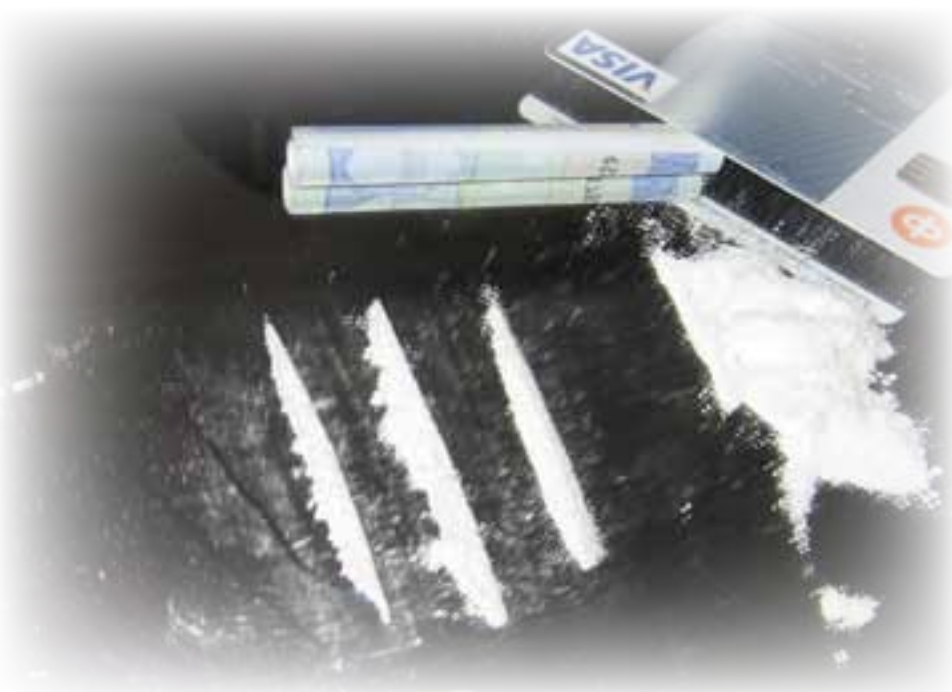
Service Accueil et Prévention

idées reçues

« Il y a sûrement des signes pour reconnaître les drogués »

Il n'existe pas de signes précis et infallibles révélateurs de l'usage de drogues (à part les traces d'injections, et encore car les donneurs de sang en ont également !!)

Même un médecin ou un intervenant attentif éprouvera des difficultés à repérer à première vue si quelqu'un consomme l'une ou l'autre drogue.



« Si la loi n'interdit plus, tout sera permis aux jeunes »

Des tas de choses ne sont pas interdites et pourtant les parents ne les autorisent pas : passer des nuits blanches, boire des alcools forts, mentir...

En matière d'éducation, **il est important que les parents disent clairement ce qu'ils autorisent et ce qu'ils interdisent** concernant les drogues légales ET illégales. **Le respect d'une règle familiale ne dépend pas de l'existence d'une loi.**

Principaux services proposés :

- Actions préventives diverses en matière d'assuétudes et de toxicodépendance
- Entretiens d'information et de sensibilisation en individuel ou en famille.
- Suivis psychosociaux (usagers et proches).
- Orientations thérapeutiques et médicales personnalisées.

Service Accueil et Prévention :

Michaël MATHIEU
tél : 063 / 38 87 16



Infor drogues :

tél : 02 / 227 52 52

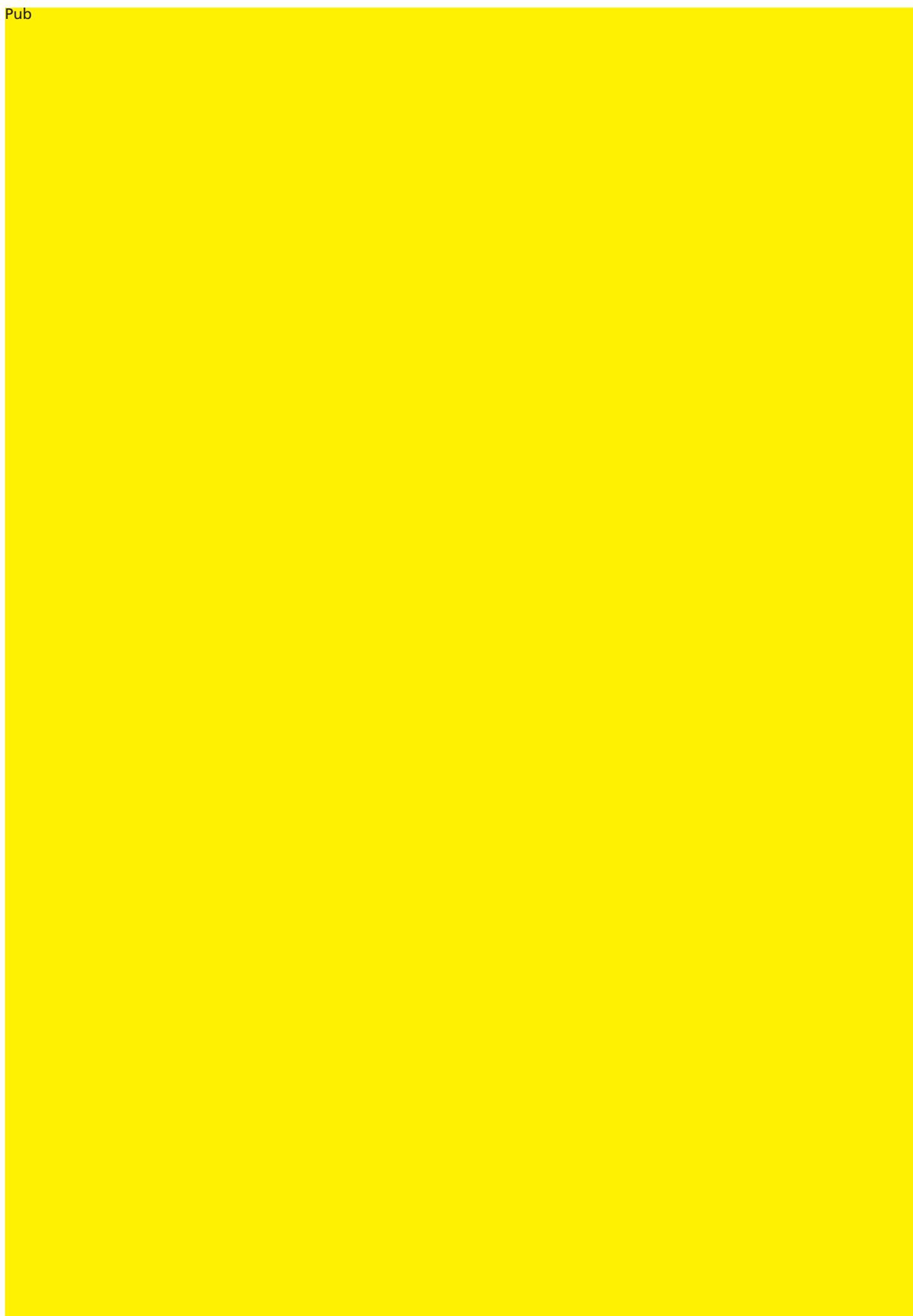


« La cocaïne c'est une drogue de riche »

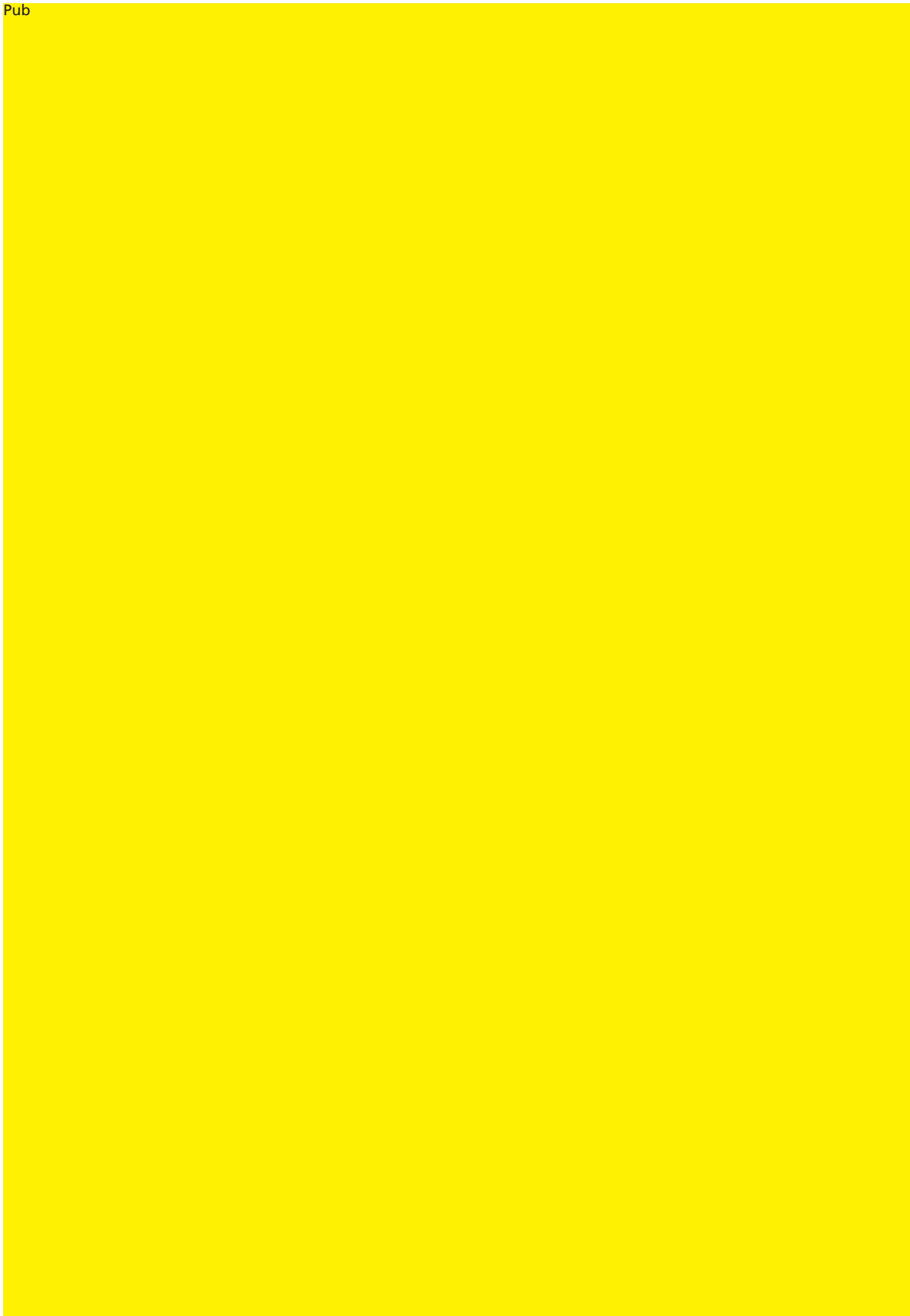
Autrefois la cocaïne était médiatiquement réputée pour être fort utilisée par certaines personnalités du show-buziness. Elle bénéficie d'une image « clean » car elle ne s'injecte pas.

Aujourd'hui la chute des prix est telle que **ce produit est devenu « tendance » auprès d'un public de plus en plus large et de plus en plus jeune...** La cocaïne n'est plus une drogue de riche.

Pub



Pub



Discours du Bourgmestre du 21 juillet

En ce 21 juillet 2008, ne sommes-nous pas tous occupés à nous poser la question du sens de notre démarche actuelle ?

Est-ce encore bien utile de fêter un Etat dont on se demande s'il existera encore demain ou, à tout le moins, sans savoir sous quelle forme il existera ?

L'an passé, à la même date souvenez-vous, plus d'un mois après les élections fédérales, nous nous inquiétions du dangereux sur-place des négociations pour la formation d'un gouvernement. A l'occasion de la fête dynastique, le 15 novembre, nous espérions que les hommes de bonne volonté trouveraient un consensus minimaliste pour sauver l'Etat.

Aujourd'hui, même si la semaine dernière le nécessaire a été fait pour ne pas perdre la face le jour de la fête nationale, la Belgique se trouve face à la même question existentielle : de quoi demain sera-t-il fait ?

Fin 2007, nous adressions un courrier en Néerlandais à tous les bourgmestres de la Communauté flamande. La lecture des réponses reçues nous a fait comprendre que pour la Flandre, la poursuite de la réforme de l'Etat était indiscutable, « onbespreekbaar ».

Et que si nous Wallons tenions avant tout à résoudre les problèmes socio-économiques qui sont il est vrai les problèmes de nos concitoyens, pour la Flandre les deux discussions vont de pair. Et que les acquis d'une négociation, la socio-économique, sont nuls et non avenues tant que rien n'est engrangé dans l'autre, la communautaire. La preuve magistrale en fut administrée la semaine dernière.

Alors, Mesdames et Messieurs, tous les états d'âme que nous pouvons avoir, toutes les critiques que nous avons à l'égard de l'extrémisme

flamand, tous les regrets que nous exprimons quant au peu de mordant du premier ministre.... tous ces sentiments sont inutiles car ils ne tiennent pas face à la volonté forte et unanime du peuple flamand de voir l'Etat belge évoluer vers une autonomie accrue des régions qui le composent.

Alors que faut-il faire pour qu'un minimum d'avenir commun reste possible entre Wallons, Bruxellois, Flamands et Germanophones? Je crois qu'il faut avant tout convaincre la Flandre que, même si aujourd'hui des transferts financiers indéniables existent vers la Wallonie, nous aurons demain intérêt à rester unis. Et cet intérêt est autant économique que politique.

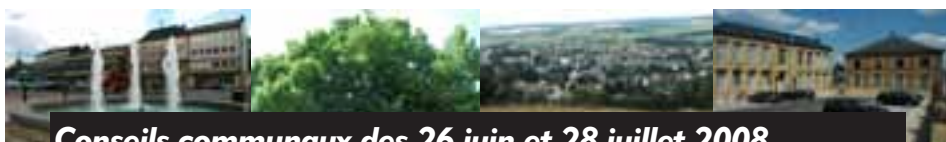
En effet, **une Wallonie plus pauvre n'enrichira pas la Flandre, au contraire.** Le port fluvial de Liège est devenu l'hinterland naturel du port d'Anvers qui étouffe. La Flandre a besoin de la main d'œuvre qualifiée wallonne, proche et disponible. L'espace wallon peut accueillir des entreprises flamandes à l'étroit chez elles. Les importants échanges touristiques entre communautés seraient, de part et d'autre, affectés par une séparation. Demain, les charges des pensions reposeraient plus sur la Flandre que sur la Wallonie. Et enfin, Bruxelles, notre seule vitrine internationale d'envergure, perdrait de son aura.

Mais pour qu'une vie commune puisse encore exister, un certain nombre de conditions doivent être respectées, par chaque responsable politique, qu'il soit Wallon, Bruxellois ou Flamand.

- le respect mutuel. Finis les échanges de noms d'oiseaux par-dessus la table ou par presse interposée. Ils devraient pouvoir être sanctionnés dans le chef de leur auteur

- **l'apprentissage suffisant de la langue de l'autre par tout homme politique voulant se mêler de négociations fédérales**
- la prise de conscience par les Wallons qu'une nouvelle réforme de l'état est inéluctable
- la prise de conscience par les Flamands que le respect des droits des francophones de la périphérie est inattaquable, scission de BHV ou pas
- la prise de conscience par tous que **les véritables problèmes de nos concitoyens réclament des mesures urgentissimes**
- Enfin, la prise de conscience par tous qu'au sein de l'Europe, notre voix qui aujourd'hui est entendue parce que celle d'un Etat fondateur et qui héberge les principales institutions, serait en cas de séparation inaudible. Que pèsent les voix de la République tchèque ou de la République slovaque auxquelles on fait si souvent allusion ?

Certes, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas d'Aubange que viendront la lumière et l'esprit de pacification. Mais c'est la conviction partagée du Collège communal si demain nous voulons encore nous retrouver ici ou ailleurs pour célébrer la fête nationale belge. Sinon, nous devons nous préparer à des lendemains autres. Mais il faut aussi savoir que les premières aubes de ces lendemains seront grises et difficiles.



Conseils communaux des 26 juin et 28 juillet 2008

Séance du 26 juin 2008

Le Conseil communal a :

1. Approuvé le **compte 2007 de la fabrique d'église d'Aubange.**
- boni de 5.176,01 euros.
2. Approuvé le **compte 2007 de la fabrique d'église d'Aix-Sur-Cloie.**
- boni de 1.778,76 euros.
3. Approuvé la **modification budgétaire du service ordinaire de l'exercice 2008 de la fabrique d'église de Halanzy.**
- intervention communale de 18.785,5 euros au lieu de 17.923,50 euros.
6. Approuvé le **programme bisannuel du logement 2009-2010.**
- création de **deux logements supplémentaires au n°2 rue Ougrée à Athus**
- création de **trois logements supplémentaires au n°8 rue de la Comtesse à Battincourt**
7. Approuvé l'**avenant n°1 des travaux d'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville d'Athus.**
- suite aux travaux des aménagements des abords de l'Hôtel de Ville, il y a lieu de **stabiliser le mur de la bibliothèque.**
8. Approuvé le cahier spécial des charges pour le « **stock sanitaire** ».
9. Approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition d'un destructeur de documents.
- en raison de la protection des données à caractère privé, l'administration doit détruire tout document mentionnant des noms de personnes, ce qui représente un certain volume.
10. Approuvé le cahier spécial des charges pour l'**acquisition de deux défibrillateurs.**
11. Décidé d'acquérir **10 VTT et accessoires pour le service jeunesse.**
- subventionné dans le cadre du plan de prévention de proximité.
12. Approuvé le cahier spécial des charges pour l'**acquisition et la pose de guirlandes de fin d'année.**
- Rachecourt, Battincourt et Halanzy.
13. Approuvé le cahier spécial des charges pour la **location du droit de chasse dans les bois communaux des « Croisettes » à Suxy.**
- de gré à gré avec l'adjudicataire précédent.

14. Décidé de participer à la **vente groupée du cantonnement d'Arlon** et approbation des clauses particulières.
- estimation : 170.863 euros.
15. Emis un avis favorable pour l'**ouverture d'un nouveau tronçon de voirie rue de la Gare à Aubange**, au droit de la rue Léon Thommes.
- suite à la construction d'un ensemble d'immeubles à appartements par la sarl CITA
16. Décidé de renouveler la **Charte pour la gestion forestière durable** en Région Wallonne.
17. Décidé de solliciter auprès de la Division du Logement de la Région Wallonne l'**octroi de la compétence en matière d'enquête de salubrité et de présence de détecteurs incendies dans les logements.**
18. Décidé de solliciter de Monsieur le Gouverneur de la Province, la **désignation d'un agent habilité à établir des procès-verbaux en matière d'infractions urbanistiques.**
19. Décidé d'acquérir d'armoires métalliques via le marché du MET pour les **bibliothèques d'Athus et de Rachecourt.**
20. Décidé d'aménager un bâtiment communal en **bâtiment témoin en matière énergétique.**
21. Décidé d'installer une **œuvre d'art au rond-point du Centre du village à Aubange.**

Séance du 28 juillet 2008

le Conseil communal a :

1. Modifié le cahier spécial des charges concernant les lots 1, 2 et 3 des travaux de rénovation de l'**école d'Aix-sur-Cloie.**
- suite au rapport de l'Architecte José SPOIDENNE, Auteur de Projet.
2. **Approuvé les comptes de l'exercice 2007** de la Commune d'Aubange.
- résultats budgétaires :
- Ordinaire : 1.593.393,63 euros.
- Extraordinaire : - 1.958.996,08 euros.
3. **Approuvé les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2008** de la Commune d'Aubange.

modification n°1 budget ordinaire :

- Recettes : 18.272.671,74 euros au lieu de 17.036.286,25 euros
- Dépenses : 18.230.588,26 euros au lieu de 16.900.007,85 euros

modification n°1 budget extraordinaire :

- Recettes : 15.943.308 euros au lieu de 12.354.237,60 euros
- Dépenses : 15.904.621,33 euros au lieu de 12.321.154,08 euros

4. Approuvé un devis Interlux pour **fourniture et placement de 16 coffrets d'illuminations.**

- 4 nouveaux coffrets à acquérir et 12 coffrets en notre possession à installer sur le territoire de la commune pour un montant de 1918,29 euros TVA comprise.

5. Décidé de participer à la **vente groupée du cantonnement de Florenville** et approbation des clauses particulières.

- estimation : 40.000 euros pour 588 m³.

6. Décidé d'acquérir une **parcelle cadastrée 3^{ème} Division Halanzy – n°569B2** de 13 ares 80 (accès direct au bois communal enclavé).

- parcelle qui permettra un meilleur accès au bois communal des RAPPES à Battincourt.

7. Décidé d'acquérir une parcelle à titre gratuit dans le lotissement « **A la Fache** » à **Rachecourt** à la condition que l'aménagement de la partie accessible reste à charge du lotisseur.

8. Signé une convention pour la mise à disposition d'un **logement d'accueil d'urgence pour la Zone de Police Sud-Luxembourg.**

- Il s'agit du logement sis rue Ougrée 2/22, 2^o étage

9. Approuvé le cahier spécial des charges pour l'**acquisition d'une barque motorisée pour le S.R.I.**

- barque qui servira pour les inondations et les recherches des personnes sur les lacs et étendues d'eau situées dans le secteur d'intervention.

10. Marqué un avis favorable pour la création d'un **nouveau lotissement consorts MAILLARD-MULLER, rue Croix-Rouget à Halanzy avec modernisation d'un tronçon de voirie communale et réalisation des infrastructures d'équipement.**

11. Emis un avis favorable pour le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

12. Fixé les conditions de recrutement d'employé(es) d'administration et constitution d'une réserve de recrutement.

Pub

